Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Défaut compteur individuel logement construit après 2007

Par opaca

Bonjour,
Je suis locataire d'un appartement depuis le mois d'octobre 2022 un logement neuf construit et achevé en 2022.
Mon bailleur social vient de nous transmettre la régularisation des charges au poste de eau froide, qui n'avait pas encore été imputée depuis la mise en location des appartements.
À la lecture du décompte, on me réclame pour un logement de 85 m² en surface corrigée près de huit cents euros de consommation d'eau pour une période de 12 mois pour 2023. (il y a des fuites d'eau qu'ils ont minoré pour le calcul des charges)
L'obligation du bailleur de mettre des compteurs individuels n'a pas été respectée. J'ai compris qu'il n'y a pas de sanction envers lui.
Cependant, il a été établi pour répartir le montant de l'eau froide sur l'ensemble des 30. Logements que compte ma residence de faire un prorata à la surface et non au nb de personne vivant par appartement et ayant des jardins très grands alors que je n'en possède pas (il leur est ajouté 8 m en surface supplémentaire même si leur jardin qu'ils arrosent fait plus de 50M voir pour certains 100 M)
ce mode de calcul a été effectué comme c'est le cas dans bcp de residence en l'absence de compteur individuel.
cependant le bailleur n'ayant pas mis de compteur peut on se retourner contre lui.
Il argue le fait que VEOLIA LE FOURNISSEUR D'EAU malgré de nombreuses relances n'a pas abouti à leur demande de mettre des compteurs, pour tant les apps ont été mis en location et aujourd'hui nous payons un manquement du bailleur qui n'a pas mis en place de compteur individuel.
pouvez vous m'aider
merci